

FORMULE 301 Règle 301

Avis de demande
(titre — formule 66)
(Sceau de la Cour)

Avis de demande

No du dossier de la cour :

COUR FÉDÉRALE

ENTRE :

PRISCILLA LAPOINTE

Demandeur

et

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DU CANADA

Défendeur

DEMANDE PRÉSENTÉE EN VERTU DE l'article 18.1 de la loi sur les cours fédérales

UNE INSTANCE A ÉTÉ INTRODUITE CONTRE VOUS par le demandeur. La réparation demandée par celui-ci est exposée ci-après.

LA PRÉSENTE DEMANDE sera entendue par la Cour aux date, heure et lieu fixés par l'administrateur judiciaire. À moins que la Cour n'en ordonne autrement, le lieu de l'audience sera celui choisi par le demandeur. Celui-ci demande que l'audience soit tenue à (*endroit où la Cour d'appel fédérale (ou la Cour fédérale) siège habituellement*).

SI VOUS DÉSIREZ CONTESTER LA DEMANDE, être avisé de toute procédure engagée dans le cadre de la demande ou recevoir signification de tout document visé dans la demande, vous-même ou un avocat vous représentant devez déposer un avis de comparution établi selon la formule 305 des [Règles des Cours fédérales](#) et le signifier à l'avocat du demandeur ou, si ce dernier n'a pas retenu les services d'un

avocat, au demandeur lui-même, DANS LES DIX JOURS suivant la date à laquelle le présent avis de demande vous est signifié.

Des exemplaires des Règles des Cours fédérales ainsi que les renseignements concernant les bureaux locaux de la Cour et autres renseignements utiles peuvent être obtenus, sur demande, de l'administrateur de la Cour, à Ottawa (n^o de téléphone : 613-992-4238), ou à tout bureau local.

SI VOUS NE CONTESTEZ PAS LA DEMANDE, UN JUGEMENT PEUT ÊTRE RENDU EN VOTRE ABSENCE SANS QUE VOUS RECEVIEZ D'AUTRE AVIS.

(Date)

Délivré par : *(Fonctionnaire du greffe)*

Adresse du bureau local :

DESTINATAIRES :

À : ARC Agence de Revenu Canada

Centre fiscal de Jonquière
2251 boul. René-Lévesque
Jonquière, QC
G7S 5J2

À : Justice Canada
Complexe Guy-Favreau

200 René-Lévesque Ouest
Tour Est, 9e étage
Montréal, Québec
H2Z 1X4

Demande

La présente est une demande de contrôle judiciaire concernant :

Agence du Revenu du Canada (ARC) (centre Fiscal de Jonquière)

(En date du 14 octobre 2022 j'ai reçu suite à un 2e examen, concernant mes demandes d'admissibilité à la PCRE et à la PCTCC un refus et pas d'ajustement en conséquence. On me réclame donc : 24,600.00 \$ pour la PCRE et ainsi que 1,080.00\$ pour la PCTCC. J'aimerais que l'on revoie mon dossier à la lueur des des documents que je présente aujourd'hui et je vous en remercie.)

L'objet de la demande est le suivant : *Contestation sur la décision pour les années fiscales 2020 et 2021 concernant mon admissibilité à la PCRE et la PCTCC.*

Les motifs de la demande sont les suivants : *(Etant une artiste/auteure-compositrice, je considère que les éléments/dossiers que j'ai envoyés n'ont pas été bien compris et correctement évalués. Lors de mon premier examen, j'ai parlé avec une agente (Voir ma réponse/lettre du 10 août 2022 (**Annexe1**) et j'ai eu de la difficulté à la comprendre (à cause de son accent) et vice et versa. J'ai donc envoyé trop de dossiers je pense, et à la lueur de ce qu'on m'a transmis au téléphone sur les commentaires suite au 2e examen, j'ai réalisé que l'agent de détermination semblait mêlé avec tout ce que j'avais envoyé ou dans l'ordre de ceux-ci. Je vous fais donc parvenir des documents plus précis et scindés (en PDF) pour une meilleure compréhension de mon dossier. Voir liste : (**Annexe 2**) J'ai fait 5,000\$ par année minimum. Ai fait des redressements dont un dernier le 4 nov. 2022 pour l'année 2019 car on me demandait le Brut plutôt que le NET comme demandé pour 2020 et 2021. Les documents ci-après sont présentés à l'appui de la demande : (Indiquer les affidavits à l'appui accompagnés des pièces documentaires et des extraits de toute transcription.)*

Annexe1

Lettre envoyé le 10 août 2022 à l'Agence du Revenu du Canada

Annexe 2

11 novembre 2022

Documents joints en PDF

AVIS de détermination :

Fédéral 19 déc2021-15 janv2022
Fédéral 27sept2020au 9oct2021

PCRE2examen_refusPCRE2020
PCTCC2eExamen_refusPCTCC2021

Redressements : 2019-2020-2021

2019Demande de redressement 2019 10-11-2022 à 15-24-01

2020RedressementPriscillaL

2020Tableau des revenusetFactures

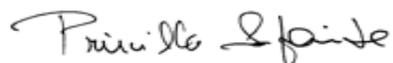
2021RedressementPriscillaL

2021Tableau des revenus_factores2021

(Si le demandeur désire que l'office fédéral transmette des documents au greffe, ajouter le paragraphe suivant :)

Le demandeur demande à *(nom de l'office fédéral)* de lui faire parvenir et d'envoyer au greffe une copie certifiée des documents ci-après qui ne sont pas en sa possession, mais qui sont en la possession de l'office fédéral : *(Indiquer les documents.)*

Val-David, le 14 novembre 2022



*(Priscilla Lapointe, 2132 rue de Lausanne, Val-David, Québec, J0T 2N0
no de téléphone : 819-320-0189 Courriel : creapris@gmail.com)
cell: 438-349-3048*